



## Compte rendu et Procès-verbal n° 32

### Réunion du Comité de Direction : le 19/01/2016

Présidence	Madame Delphine GREVISSE
Secrétaire	Monsieur David DOUSSET
Membres titulaires	Mesdames FINSTAD-MILLION Krista, LAURENT Josette, MANGIN Joëlle, POIRIER Céline ; Messieurs BISTON Christian, BONNET André, GERMAIN Philippe, HILAIRE Martial, MENTREL Jean-Louis, AUBERT Francis, DIVOUX Philippe.
Membres suppléants	Messieurs JULIEN Hervé, MOREL Christian
Pouvoirs	Madame MOULIN Françoise à Madame MANGIN Joëlle Madame THIERIOT Sandrine à Madame GREVISSE Delphine
Excusés	Mesdames HOLTHUIS Fenneke, BOURION Marie, HISLER Anne ; Messieurs HARAUX Jean-Marie, THIRIET Jean-Louis, SCHMITT Dominique.

Le dix neuf janvier deux mille seize, à dix-huit heures trente, le comité de direction dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de réunion de la CCBVV – 4, rue de la 36<sup>ème</sup> division US – 88600 BRUYERES

- La séance est ouverte à 18h30
- Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur David DOUSSET
- Approbation du compte-rendu du 25/11/2015  
Le compte rendu est approuvé.

### ORDRE DU JOUR

- 1) *Restitution des groupes de travail*
- 2) *Politique salariale*
- 3) *Point délibérations suite au changement de siège social et à la loi NoTre*
- 4) *Délibération de demandes de subventions*
- 5) *Définition des tarifs des animations estivales*
- 6) *Définition des tarifs de location VTT électriques*
- 7) *Délibération de délégation de signature au directeur*
- 8) *Questions diverses*

## **1 – Restitution des groupes de travail**

### **11- Politique à l'égard des associations**

Sur 3 années, le temps de travail de David DOUSSET, directeur de la structure est estimé à environ 492 heures (soit 70 jours) pour la réalisation d'affiches, guides et impressions. Cette activité représente un coût d'environ 16 040 €.

Le groupe de travail propose au comité de direction de créer un mode opératoire pour permettre aux associations de continuer à bénéficier de ce service.

- Informer les associations de ce nouveau système lors du prochain envoi de demande d'animations
- L'association devra avoir répondu au questionnaire envoyé pour pouvoir prétendre à cette aide
- Créer un dossier de demande d'aide pour la communication des événements touristiques que les associations remettront à l'OT (fiche projet, lettre d'intention...)
- Chaque association viendra défendre son projet à une date définie par le comité de direction
- Créer une grille de critère pour le comité de direction qui acceptera ou non ces projets

Ces documents seront retravaillés lors d'un prochain groupe de travail.

### **12- Inauguration / Lancement de saison**

Monsieur BISTON tient tout d'abord à souligner la bonne coopération entre la CCB2V et l'OT pour le suivi des travaux du nouveau local.

L'inauguration de l'OT sera portée financièrement et politiquement par la CCB2V. La date retenue est le 26 mars 2016.

Le temps imparti pour ce groupe de travail arrivant à son terme, le lancement de saison sera évoqué lors d'un prochain groupe de travail.

## **2 – Politique salariale**

Monsieur David DOUSSET et Madame Bernadette VAITANAKI sortent de la salle de réunion.

Le dossier est présenté par Monsieur Philippe DIVOUX.

Le comité de direction donne un avis favorable :

- à l'augmentation de salaire x1.2 d'Anaïs CASIN et de Bernadette VAITANAKI, en accord avec le budget 2016.
- à l'adhésion au CNAS des trois personnels de l'Office de Tourisme.

Le comité de direction rappelle aussi la prise en charge obligatoire de 50 % de la mutuelle des trois personnels.

## **3 – Point délibérations suite au changement de siège social et à la loi NoTre**

### **31- APPROBATION DE LA DELIBERATION 80/2015 DU 17/12/2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRUYERES - VALLONS DES VOSGES PORTANT SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME BRUYERES VALLONS DES VOSGES**

Le président de la Communauté de Communes Bruyères - Vallons des Vosges indique qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications aux statuts de l'Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges.

Il s'agit :

- de modifier la raison sociale de l'EPIC ainsi que l'adresse de son siège,
- de mettre à jour le nom de la Communauté de Communes,
- de faire coïncider les missions de l'Office de Tourisme inscrites dans les statuts de celui-ci avec les missions décrites dans les statuts de la Communauté de Communes,
- de mettre les statuts en conformité avec le Code de Tourisme, lequel a été modifié en août 2015 (dispositions relatives aux modalités d'approbation du budget de l'EPIC, dispositions relatives au Directeur et à son contrat).

Ces modifications sont présentées au comité de direction et jointes à la présente délibération.

### **Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **approuve la modification des statuts de l'EPIC réalisée par la Communauté de Communes Bruyères - Vallons des Vosges.**

#### **32- Modification de la délibération 05-06/01/2011 portant sur la Création du poste de directeur de l'EPIC « Tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne ».**

Madame la présidente indique qu'il convient de modifier la délibération portant sur la création du poste de directeur de l'EPIC pour être en adéquation avec la modification des statuts votée par la Communauté de Communes Bruyères - Vallons des Vosges

- **Ancien :**

OBJET : Création du poste de directeur de l'EPIC « Tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne »

**Nouveau :**

OBJET : Création du poste de directeur de l'EPIC Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges

- **Ancien :**

**Vu** la délibération du conseil syndical du Syndicat Mixte Tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne en date du 03 juin 2010

**Vu** l'article 10 des statuts du Syndicat Mixte Tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne

**Vu** l'article R133-11 du code du tourisme

**Nouveau :**

**Vu** la délibération du conseil syndical du Syndicat Mixte Tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne en date du 03 juin 2010

**Vu** l'article 10 des statuts du Syndicat Mixte Tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne

**Vu** l'article R133-11 du code du tourisme

**Vu** l'arrêté préfectoral n°1251/2013 du 27 mai 2013 portant création de la Communauté de Communes Vologne-Durbion au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et entraînant la dissolution de fait du Syndicat Mixte Tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne.

**Vu** la délibération 80/2015 du 17 décembre 2015 de la Communauté de Communes Bruyères - Vallons des Vosges portant sur la modification des statuts de l'Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges.

- **Ancien :**

Monsieur le Président indique qu'il convient de créer le poste de directeur de l'EPIC.

**Nouveau :**

Monsieur le Président indique qu'il convient de créer le poste de directeur de l'EPIC.

Sa nomination et son licenciement sont décidés par délibération du comité de direction sur proposition du président.

- **Ancien :**

Il prépare le budget avant le 15 novembre de chaque année et fait un rapport annuel sur l'activité de l'office qui est soumis au comité de direction par le président, puis au conseil communautaire.

**Nouveau :**

Il prépare le budget avant le 15 avril de chaque année et fait un rapport annuel sur l'activité de l'office qui est soumis au comité de direction par le président, puis au conseil communautaire.

- **Ancien :**

Poste à temps plein d'une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse

**Nouveau :**

Le directeur est employé sous contrat de droit public à durée déterminée à temps plein pour une durée de trois ans, renouvelable par reconduction expresse dans la durée maximale de six ans au même poste et dans la même structure. Le contrat peut être résilié sans préavis ni indemnité pendant les trois premiers mois d'exercice de la fonction.

Si, à l'issue de cette période de 6 années, le contrat est reconduit, il ne peut l'être que pour une durée indéterminée (article R133-11 du Code du Tourisme).

**Le comité de direction, après avoir entendu l'exposé de Madame la présidente et en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Autorise ces modifications**

**33- Modification de l'article 2 de la délibération 03-18/03/2015 portant sur la Création d'une régie de recettes et d'avances.**

Madame la présidente explique que suite au déménagement de l'Office de Tourisme du 35, avenue du Cameroun – 88600 BRUYERES au 50, avenue du Cameroun – 88600 BRUYERES, il est nécessaire de modifier le siège social mentionné à l'article 2 de la délibération citée en objet.

**Ancien :**

**ARTICLE 2** - Cette régie est installée à 35, rue du Cameroun.

**Nouveau :**

**ARTICLE 2** - Cette régie est installée à 50, avenue du Cameroun.

**Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **Approuve cette modification.**

**34- MODIFICATION DE LA DELIBERATION 01-26/05/2014 PORTANT SUR L'ELECTION D'UN PRESIDENT**

Madame la présidente explique qu'il est nécessaire de modifier la dénomination de l'Office de Tourisme dans la délibération mentionnée ci-dessus suite à la délibération 080/2015 de la Communauté de Communes Bruyères – Vallons des Vosges portant sur la modification des statuts de l'Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges.

• **Ancien :**

Madame Delphine GREVISSE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue Présidente de l'office de Tourisme EPIC tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne et est immédiatement installée.

**Nouveau :**

Madame Delphine GREVISSE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue Présidente de l'office de Tourisme EPIC Bruyères Vallons des Vosges et est immédiatement installée.

**Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise cette modification**

**35- MODIFICATION DE LA DELIBERATION 02-26/05/2014 PORTANT SUR L'ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT**

Madame la présidente explique qu'il est nécessaire de modifier la dénomination de l'Office de Tourisme dans la délibération mentionnée ci-dessus suite à la délibération 080/2015 de la Communauté de Communes Bruyères – Vallons des Vosges portant sur la modification des statuts de l'Office de Tourisme Bruyères Vallons des Vosges.

**Ancien :**

Madame Céline POIRIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue vice-présidente de l'office de Tourisme EPIC tourisme en ADP et en Vallée de la Vologne et est immédiatement installée.

**Nouveau :**

Madame Céline POIRIER ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élue vice-présidente de l'office de Tourisme EPIC Bruyères Vallons des Vosges et est immédiatement installée.

**Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise cette modification**

**4 – Délibérations de demandes de subventions**

**41- DEMANDE DE SUBVENTION LEADER FICHE ACTION 1 : TOURISME DE MEMOIRE POUR LES ANIMATIONS ET ACTIVITES AUTOUR DU THEME HISTOIRE MILITAIRE**

La Communauté de Communes Bruyères - Vallons des Vosges à travers son l'Office de Tourisme, souhaite pérenniser et développer sa démarche globale d'animation des acteurs, de sensibilisation et de valorisation de l'histoire militaire du territoire lors de la Seconde Guerre mondiale. Ces actions sont par ailleurs suivies avec attention aux Etats-Unis ; des collaborations ont déjà vu le jour entre les Vosges et des structures associatives et culturelles américaines intéressées par la valorisation de l'histoire militaire de notre territoire.

La Présidente présente le plan de financement prévisionnel pour ce projet :

### Dépenses

Collecte de mémoire	1500 €	
Traduction de la BD	3500 €	
Exposition photo	1 500 €	3 500 €
Animation projet Camp'US	2 000 €	
<b>Sous-Total</b>	<b>8 500 €</b>	<b>3 500 €</b>
<b>Total dépenses prévisionnelles</b>	<b>12 500 €</b>	

### Recettes

OT autofinancement	2 400 €
LEADER financement à 80 %	9 600 €
<b>Total recettes prévisionnelles</b>	<b>12 000 €</b>

La Présidente demande au Comité de Direction d'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel et d'autoriser la demande de subventions.

**Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve le projet**
- **Approuve le plan de financement présenté,**
- **Autorise la présidente à solliciter une subvention dans le cadre du programme européen LEADER Fiche action 1 : tourisme de mémoire pour la mise en place de ces projets.**

#### **42- OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION FEDER AXE 7 POUR LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU SITE INTERNET EN 2 LANGUES ETRANGERES**

Madame la présidente explique pourquoi l'Office de Tourisme doit se doter d'un nouveau site internet multi-langues :

- La migration de notre site internet vers les fonctionnalités communautaires du « web 2.0 »
- L'amélioration de l'interopérabilité entre systèmes d'information géographiques, applications innovantes, numérisation et valorisation du patrimoine culturel et naturel.
- L'intégration des réseaux sociaux
- L'intégration d'une plateforme de réservation
- La création en mode responsive design
- L'intégration de Traces GPX pour faciliter la randonnée

La Présidente présente le plan de financement prévisionnel pour ce projet :

#### Dépenses

Création d'un site internet web 2.0	12 000 €
<b>Total dépenses prévisionnelles</b>	<b>12 000.00</b>

#### Recettes

Office de Tourisme autofinancement	8 400.00 €
<b>FEDER AXE 7</b>	<b>3 600.00 €</b>
programme FEDER sollicité	
financement à 30%	

<b>Total recettes prévisionnelles</b>	<b>12 000.00</b>
---------------------------------------	------------------

La Présidente demande au Comité de Direction d'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel et d'autoriser la demande de subventions.

**Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve le projet,**
- **Approuve le plan de financement présenté,**
- **Autorise la présidente à solliciter une subvention dans le cadre du programme européen FEDER Axe 7 pour la mise en place de ces projets.**

#### **5 – Définition des tarifs des animations estivales**

Le comité de direction souhaite garder les tarifs votés en 2015, à savoir :

#### **Animations et visites estivales :**

- Adulte : 3 €
- Enfant : 3 € - ajout : **gratuit pour les – de 5 ans**
- Famille (2 adultes et 2 enfants de **+ de 5 ans** et +) : 10 €

#### **Visites guidées du château de Girecourt/Durbion :**

- 5 € pour la visite guidée
- 2 € pour la collation.

#### **6 – Définition des tarifs de location VTT électriques**

Monsieur DOUSSET présente les tarifs pratiqués par Gérardmer :

1 heure	½ journée	Journée
15,00 €	35,00 €	49,00 €

Ces tarifs sont jugés trop chers par le comité de direction pour notre territoire. Il est demandé pour le prochain comité de direction de comparer ces tarifs avec ceux pratiqués par Epinal.

**7 – Délibération de délégation de signature au directeur**

Madame la présidente a procédé au retrait de cette délibération de l'ordre du jour.

**8 – Questions diverses**

La convention d'objectifs entre la CCB2V et l'OT est jointe en annexe pour étude avant son approbation par la CCB2V le 25 février 2016.

L'ordre du jour étant épuisé,  
*La Présidente déclare la séance levée à 20h30.*

Le secrétaire de séance  
Le Directeur,  
David DOUSSET



Le 22 janvier 2016  
Pour l'Office de Tourisme – EPIC  
La présidente  
Delphine GREVISSE

